



ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE DE LYON

Concours d'entrée
Rapport 2012

Lettres et sciences humaines

www.ens-lyon.fr

Cette brochure contient les rapports des sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

Histoire

Écrit

Épreuve commune

Sujet : « *Populations, pouvoirs publics et hygiène en Europe, de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale* ».

Pour la troisième année consécutive, l'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles Normales Supérieures de Paris, Lyon et Cachan, à l'École des Chartes et à une quinzaine d'autres grandes écoles désireuses de sélectionner pour leur propre oral des candidats au niveau reconnu. Le jury, profondément remanié par rapport à l'année précédente, était constitué de 44 correcteurs (voir supra), agréés par l'ENS de la rue d'Ulm (20), l'ENS de Lyon (20) et l'École des Chartes (4). Ces derniers ont été répartis en 11 groupes de 4 examinateurs qui ont eu pour tâche d'assurer à chaque copie une double correction équitable, reposant sur les recommandations précises données par les directions des trois écoles précitées. Le but de ce dispositif était d'éviter une sévérité excessive, défavorable par nature aux candidats sous-admissibles, ou un laxisme coupable, qui aurait fait perdre leur crédibilité aux résultats d'ensemble. Il s'agissait aussi d'harmoniser autant que possible les moyennes et les écarts types des différents groupes, tout en utilisant au mieux la totalité du spectre des 20 points. Ces objectifs ont été d'autant mieux atteints qu'ils ont été patiemment expliqués et bien acceptés par l'ensemble des correcteurs.

Le nombre de candidats ayant composé cette année est de 4239 (4330 inscrits) contre 4027 en 2011. La moyenne générale des notes s'est élevée à 9,87. Les notes supérieures ou égales à 5 ont représenté 92% du total des copies, celles allant de 5,5 à 9,5 inclus, 41,6% (36,62% en 2011) et celles supérieures ou égales à 14, 21,8% (18,7% en 2011). Comme l'année précédente, les copies réduites à une introduction, à une simple ébauche du plan ou à quelques considérations sur la difficulté d'être préparatoire, n'ont représenté qu'une part minime du total, moins d'une centaine. Nous voyons ainsi que les devoirs très faibles sont plutôt en régression et que les candidats restent très majoritairement conscients de la nécessité de ne pas abandonner dès la première heure de l'épreuve. Par ailleurs, la proportion de très bonnes prestations est restée élevée ; ce fait est plutôt rassurant bien qu'il tienne pour une part aux nouvelles directives de correction mises en place depuis l'année dernière. Au demeurant, la majorité des copies reste inférieures à 10, avec un quart compris entre 7,5 et 9,5. Plus d'un quart des copies se situe entre 10 et 13 : des candidats cubes ou bicas non admissibles pourront ainsi postuler, dans de bonnes conditions, à des mastères à numerus clausus au sein des universités.

Le sujet proposé pour la composition d'histoire portait donc sur l'ensemble de la période du programme d'écrit (« Santé et hygiène en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains du premier conflit mondial »). La dissertation faisait appel à des connaissances larges, révélatrices du sérieux et de l'équilibre de la préparation. Elle devait mettre en relations ces connaissances et le contexte européen, en particulier, démographique.

Il est peu de dire que le premier terme du sujet, *populations*, a été le moins étudié. Dans de très nombreuses copies, il a été tout simplement ignoré. Ce fait a amené certains candidats et candidates à construire leur devoir sur le thème d'une évolution (trop souvent présentée comme linéaire) des savoirs médicaux, que scandait une litanie de titres d'ouvrages plus ou moins bien restitués. Beaucoup de ces copies ignorant les populations surévaluent aussi l'action des États, comme si tout progrès ne pouvait venir que de l'action politique et des pouvoirs publics. Par ailleurs, le terme de « population » se transforme souvent en « peuple » ; du coup, de nombreuses dissertations traitent essentiellement de l'action hygiéniste des États sur le peuple... Ces dérives apparaissent dès l'entame du devoir.

Néanmoins, les introductions trop courtes ou bâclées sont en recul (rares sont celles n'atteignant pas une page). L'importance décisive de cette partie est donc bien prise en compte, bien que la mise en œuvre ne soit pas toujours à la hauteur des enjeux. En particulier, la définition des termes est souvent incomplète. « Transition démographique » et

« transition épidémiologique » sont des concepts le plus souvent passés sous silence tandis que le terme « pouvoirs publics » renvoie trop souvent à des considérations générales qui ne prennent pas en compte les emboîtements d'échelles et les différents niveaux de responsabilités. La notion d'hygiène au contraire a été, dans l'ensemble, bien abordée. Pour ce qui est de l'accroche de l'introduction, si certains trouvent des angles d'attaque originaux et pertinents (une citation bien venue, une allusion au virus H1N1, les débats historiographiques sur les causes de l'allongement de la durée de vie...) d'autres se compliquent inutilement la tâche en évoquant Barack Obama ou en attirant l'attention par des bourdes magistrales (le Crystal Palace et les expositions universelles dateraient du XVIII^e siècle...); d'autres choisissent la facilité en évoquant des séries TV à la mode sur le monde médical actuel.

Il est très surprenant par ailleurs que la croissance démographique soit si peu évoquée : l'*Histoire des populations de l'Europe*, sous la direction de Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, figurait pourtant dans la bibliographie recommandée publiée l'an dernier, l'ouvrage comprenant des pages très précieuses sur les épidémies. Rares sont en outre les copies signalant que les populations européennes passent de moins de 200 millions en début de période à 450 en fin de période. De même les conséquences du manque d'hygiène sur les conditions d'alimentation des nouveaux nés et sur la mortalité infantile sont rarement prises en compte tout comme le fait que, selon les périodes, les campagnes ou les villes, ont, en la matière, des atouts et des handicaps différents...

Concernant le plan retenu, les correcteurs ont considéré qu'il était sans doute préférable de suivre un plan chronologique que l'on pouvait facilement justifier par l'existence de deux scissions majeures : les années 1830 et l'arrivée du choléra d'une part, les années 1880 avec la révolution bactériologique d'autre part. Le recours à un plan thématique n'était pas impossible et n'a, bien sûr, pas été sanctionné. Mais l'usage a cependant révélé qu'il était beaucoup plus délicat à mettre en œuvre, d'où des notes généralement plus décevantes. Le point le plus préoccupant reste l'équilibre général du devoir. Encore trop de candidats et de candidates épuisent leurs forces dans une première partie relativement longue, voire interminable, sans penser qu'il en reste d'autres à traiter. D'où des fins de copies bâclées, parfois privées de conclusion, où sont présentés à la hâte des arguments mal reliés entre eux, sans parler des oublis inhérents à cette précipitation. Dans le même ordre d'idée, trop de copies se sont arrêtées à l'aube du XXI^e siècle alors l'intitulé précisait « jusqu'aux lendemains de la première guerre mondiale ». Devaient être évoquées la « grippe espagnole » ou les mutations de l'hygiène pendant le premier conflit mondial.

Un peu plus de méthode dans la préparation au brouillon éviterait ce genre de déconvenue particulièrement frustrante pour l'examineur ou l'examinatrice. Il est évident aussi que la technique des sous-parties est mal maîtrisée par une partie des candidats : les enchaînements sont négligés et les idées viennent plus ou moins au fil de la plume. Dans ces conditions, la réflexion s'étiole, les oublis se multiplient et la correction ressemble à un chemin de croix ...

En ce qui concerne le contenu proprement dit de la démonstration, des fautes récurrentes sont apparues. Beaucoup de copies par exemple ont réussi à ne jamais évoquer le choléra ou les noms de Pasteur ou de Koch ; d'autres les ont seulement signalés, mais plus comme des références évidentes alors qu'une explicitation était nécessaire.

Il en est allé de même avec l'utilisation des concepts de « biopouvoir » et de « biopolitique ». Il est évident qu'une dissertation d'histoire peut faire référence à la figure de Michel Foucault, mais elle ne peut pas se contenter d'utiliser les titres d'ouvrages ou les concepts comme autant d'arguments d'autorité. Elle a l'obligation de montrer en quoi ces références s'intègrent dans l'argumentation, comment elles aident à mieux répondre aux questionnements. En fait, la nature de la question posée oblige à s'interroger sur le rôle des autorités, qui ne se bornent pas à vouloir contrôler leurs ressortissants, et sur l'attitude des populations vis-à-vis des obligations hygiénistes qui ne découlent pas seulement d'un conservatisme et d'une ignorance supposés. Dès le XIX^e siècle, il existait une demande de santé de la base que des travaux plus ou moins récents, comme ceux d'Olivier Faure, ont mis en évidence. Les bons devoirs ont en général compris qu'il fallait établir un rapport dialectique entre l'action publique et les préoccupations des populations qu'elles étaient censées administrer. C'était l'une des clés pour rendre la copie intéressante et nuancée, qualités qui vont d'ailleurs de pair.

À ce titre, le simplisme qui consiste à présenter de manière plus ou moins implicite les progrès de l'hygiène comme l'œuvre d'élites savantes et de pouvoirs éclairés face à une masse d'ignorants rétifs n'est nullement acceptable. En réalité, le regard que portent les populations sur l'hygiène évolue largement en plus d'un siècle. De plus en plus de gens sont non seulement conscients des problèmes posés par l'absence de mesures préventives, mais demandeurs d'une action plus énergique de la part des autorités. Il est dommage au demeurant que la lutte des salariés pour plus d'hygiène au travail, ou bien celle des élus de nombreux quartiers urbains en faveur de l'installation de l'eau courante et du tout à l'égout, ait intéressé si peu de candidats et de candidates. Ils auraient ainsi évité une approche par trop caricaturale de la question.

Les correcteurs déplorent également que le traitement des exemples soit allusif dans une majorité de copies. Trop souvent, les connaissances sont très générales ou approximatives. Rappelons-le, la précision d'un exemple peut déboucher sur la mise en évidence de débats plus généraux. Ainsi, l'analyse du choléra de 1854 dans le quartier de Soho, à Londres, peut se résumer à une simple allusion, mais il peut aussi faire référence à l'établissement de la carte des décès, au fait que le médecin John Snow n'est pas un inconnu – l'année précédente, il a persuadé la Reine Victoria d'accoucher sous anesthésie – et au fait que la mise en évidence de l'eau comme véhicule de la maladie est une manière de remettre en cause les théories aëristes, bien que l'argumentation de Snow ne persuade pas les autres médecins de sa justesse. On aurait pu aussi ajouter que, comme le recommandait Johann Peter Frank dans son traité de police sanitaire publié à partir de 1779, ouvrage très souvent cité dans les copies, John Snow recourt à des statistiques précises et utilise des raisonnements probabilistes, mettant en évidence que les pensionnaires du *workhouse* localisé à proximité de Broad Street ont été épargnés par l'épidémie alors que selon les présupposés de la théorie des miasmes, ils auraient dû en être les premières victimes...

Faut-il rappeler enfin qu'un devoir doit absolument être relu ? Cela permet de vérifier l'orthographe, bien sûr, mais également de corriger des anachronismes d'inattention. Trop de copies commettent des erreurs d'un siècle en datant, par exemple, le choléra de Hambourg de 1792 alors que la première épidémie a lieu en 1831-1832 ou, en sens inverse, placent les premières inoculations de Jenner en 1896 ! On a vu aussi certains événements du XIX^e attribués avec un siècle d'écart au XX^e siècle... Même de bonnes copies comportent ces erreurs d'inattention. Cela dit, certains anachronismes révèlent de véritables failles dans les connaissances, et la notation en a tenu compte.

Si les introductions font le plus souvent l'objet d'un effort de construction, les conclusions restent beaucoup plus négligées. Souvent très courtes, voire dans certains cas inexistantes, elles se contentent, au mieux, de résumer les points qui viennent d'être évoqués dans la copie, parfois maladroitement. Pour certaines, l'impétrant s'est pratiquement contenté de recopier l'annonce du plan faite en fin d'introduction ! Rares sont les devoirs qui essaient de tirer les conséquences du sujet, de montrer en quoi les conceptions de l'hygiène, mais aussi l'élargissement des prérogatives des pouvoirs publics, ont transformé l'histoire de l'Europe au XIX^e. Nous insistons à nouveau sur l'importance de la « chute » dont le rôle est de montrer la capacité du candidat ou de la candidate à tirer les leçons générales d'un sujet. Car l'histoire n'est pas simplement une discipline d'accumulation, comme certains semblent le penser, mais un exercice constant de réflexion à propos du fonctionnement des sociétés. Nous rappelons enfin qu'une conclusion doit répondre à la problématique posée en début de devoir. Cela suppose qu'elle doit être préparée au brouillon conjointement avec l'introduction.

Si une bonne proportion de candidats n'a pas un style écrit effrayant, une petite minorité de copies fait toujours preuve d'une ignorance préoccupante de la langue française. Il va sans dire que ce n'est pas acceptable à ce niveau, d'autant que la faiblesse formelle va de pair avec un contenu lui aussi sujet à caution. Le jargon et la répétition de formules standard sont par ailleurs des maux à soigner d'urgence. Rien n'est plus pénible pour un correcteur ou une correctrice que la monotonie d'un discours plat, répété par des devoirs sans relief. L'orthographe pour sa part mériterait un meilleur sort que ce que nous en avons vu. Les copies sans fautes sont trop rares et c'est désormais une minorité qui reste dans la limite raisonnable d'une dizaine. Il est beaucoup plus courant d'en trouver 20 à 30, soit 2 par page. Ce serait bien à l'avenir de prendre ce problème à bras le corps dès les années de préparation.

Au total donc, le concours 2012 n'est pas un mauvais cru, mais il souligne que des progrès restent à faire dans la manière de concevoir et de préparer l'épreuve commune d'histoire. Les candidats et candidates sont concernés au premier chef par ce constat. Mais il est clair que les enseignants des classes préparatoires comme les membres du jury doivent contribuer à leur niveau à l'amélioration progressive des performances globales.

Série Sciences humaines - spécialité

Explication de texte ou de documents historiques

Considérations générales

Selon la nouvelle pratique établie depuis l'année passée, l'objectif du jury a consisté à classer les candidats en utilisant une échelle de notes relevée et aussi large que possible. La note la plus basse a été de 1/20 et la note la plus élevée de 19,5/20. La moyenne de l'épreuve a été de 9,68/20 et l'écart-type de 3,73. Sur 794 copies, 149 ont été notées 14/20 ou plus.

Le jury de l'épreuve 2012 aurait préféré ne pas avoir à sacrifier aux déplorations rituelles dans le rapport annuel, mais, malheureusement, la très grande médiocrité de la majorité des copies ne lui aura pas offert cette satisfaction. Pourtant, le texte proposé pour l'explication de documents historiques ne posait pas de difficultés particulières : un auteur majeur du programme (Cicéron), une trame chronologique des plus classiques en arrière-plan (le début de la guerre des Gaules), une argumentation brassant des thématiques au cœur de la question posée sur l'expansion romaine (les conquêtes militaires, l'impérialisme, la vision du barbare etc.). Pour commenter correctement le texte, il suffisait donc à un candidat sérieux de mobiliser quelques-unes des « fiches » très générales dont on n'imagine pas qu'il ait pu se passer lors de sa préparation consacrée à une telle question de programme.

- 1) Sur les institutions, il fallait ici préciser :
 - Les prérogatives du sénat romain en matière de politique extérieure.
 - La définition des provinces et les conditions de leur attribution.
 - Les notions d'*imperium* et d'*imperium populi Romani*.
- 2) Sur la chronologie, il convenait d'identifier le contexte immédiat (l'année 56 av. J.-C.) et comprendre les allusions du texte à certains événements antérieurs :
 - Les guerres contre les Cimbres et les Teutons.
 - Les campagnes de Pompée dans les années 60 (la guerre contre les pirates et celle contre Mithridate).
 - La guerre des Gaules (et notamment son début : conditions d'attribution de ce commandement à César ; premières campagnes en 58 et 57).
- 3) Sur l'expansion, on devait aborder les grands thèmes plus spécifiquement liés au programme, de façon à discuter le point de vue exprimé par l'auteur :
 - La place de la guerre et de la victoire dans la société et la vie politique romaine.
 - L'image que les Romains se faisaient des peuples barbares (ici, les Gaulois).
 - Le rôle attribué aux dieux dans la revendication de l'hégémonie romaine.
 - Les modalités de l'exercice par Rome de son autorité (usage ou non de la force).
 - Le débat historiographique sur l'impérialisme romain.
- 4) Sur l'auteur, il était opportun d'identifier et d'expliquer qui était Cicéron au moment où il prononce le discours :
 - Pour le situer précisément dans le temps (106-43 av. J.-C.) et dans son milieu (en 56 av. J.-C., c'est un sénateur qui fait partie des consulaires prestigieux).
 - Pour dater (au moins approximativement) le texte : quiconque s'est penché sur la biographie de Cicéron sait que son soutien à César, au début de la guerre des Gaules, est la conséquence immédiate des accords de Lucques (avril 56 av. J.-C.) dont on ne saurait admettre la méconnaissance par les candidats, puisqu'il s'agit du tournant le plus important de la vie politique au I^{er} s. av. J.-C.

Comme on peut le voir, il n'y a rien dans cette énumération qu'on ne puisse être en droit d'attendre d'un candidat bien préparé, au terme d'une année de travail sur une question dont le libellé était « Étapes et modalités de l'expansion romaine de 200 à 30 avant notre ère ». Or, force est de reconnaître que ces connaissances de base n'ont été mises en œuvres, même partiellement, que dans un nombre trop restreint de copies. Ainsi, l'ensemble du jury a été frappé par le fait qu'une écrasante majorité des candidats ne donnait absolument *aucune* information sur l'auteur, y compris dans l'introduction, en-dehors de formules très vagues et inutiles, du type « Cicéron, grand homme de lettres et homme politique romain ».

Plus généralement, le défaut principal des copies réside d'ailleurs dans leur très grande imprécision. Ainsi, et sans même parler des événements auxquels le texte se contentait de faire allusion et dont la chronologie exacte était souvent ignorée des candidats, on a pu compter sur les doigts des deux mains les copies qui donnaient correctement des dates aussi canoniques que celles... de la guerre des Gaules elle-même ! Lorsqu'elle n'était pas vaguement placée « au milieu du I^{er} s. av. J.-C. », on la faisait débiter en 59, voire en 60 et s'achever à des dates diverses, souvent fantaisistes. Le jury a été également stupéfié par la proportion inattendue de copies dépourvues de *toute* indication chronologique : un comble pour un devoir d'histoire ! On ne s'étonnera donc pas que, comme souvent, le fléau majeur soit resté la paraphrase. Trop de candidats persistent à croire qu'en répétant le texte, ou pire, en le recopiant, ils satisfont aux exigences d'un commentaire historique.

De fait, outre la chronologie, les connaissances de base sur la période ne sont généralement pas maîtrisées. Ainsi, les institutions de la Rome républicaine ont été le plus souvent malmenées. Quelques exemples, parmi d'autres : trop peu de candidats ont su à quoi se rapportait la formule « Pères conscrits » (l. 1 et 15) et beaucoup en ont proposé les explications les plus inattendues, en tentant notamment un rapprochement hasardeux avec le système de conscription de l'armée romaine ; on a aussi constaté une confusion fréquente entre « proconsul » et « consul », ce dernier terme étant par ailleurs souvent employé dans les copies pour désigner tout titulaire d'un pouvoir important, quel qu'il soit (par ex. : Pompée est présenté comme un consul envoyé combattre Mithridate) ; le système d'attribution des provinces par le sénat est également méconnu, entraînant de fréquents contresens sur le texte ; très nombreux sont enfin les candidats qui n'ont pas compris que la mention de « l'Asie » (l. 10) se rapportait à la *province* d'Asie et non à une simple indication géographique ; plus grave encore, la notion même d'*imperium* a rarement été correctement comprise.

Par ailleurs, on constate que lieux communs et approximations abondent dans les copies : comme le texte était proposé sous le titre « Cicéron plaide pour la poursuite de l'offensive de César contre les peuples gaulois », il n'a pas été

rare de lire qu'il s'agissait d'un extrait d'un plaidoyer de Cicéron, alors même qu'on est en présence d'une toute autre catégorie de texte (un discours devant le Sénat) ; beaucoup ont aussi curieusement affirmé que le texte provenait d'un recueil intitulé *Sur les provinces consulaires* regroupant plusieurs discours de Cicéron, révélant ainsi une méconnaissance profonde des sources sur la période ; on s'étonne d'autre part du « pacifisme » (sic) des Romains, vanté par certains pour expliquer l'allusion au « maintien de la paix » aux l. 2-3 ; on s'agace, de même, des innombrables copies dont les auteurs, n'ayant très vite plus rien à dire, choisissent de consacrer leur troisième partie à « l'art oratoire de Cicéron » et en profitent pour dresser un inventaire sans intérêt du « champ lexical » du texte. Enfin, lorsque tel candidat en vient à affirmer que « la Gaule résiste encore et toujours à l'envahisseur », on cherche le clin d'œil délibéré adressé au correcteur, mais en vain : le sérieux imperturbable du propos trahit plutôt la force du cliché, qui ici s'est entièrement substitué au discours historique. D'une manière générale, on reste donc confondu devant le nombre des candidats qui, « meublant » par un bavardage fantaisiste ou inapproprié, n'hésitent pas, en fait, à écrire n'importe quoi.

Au-delà des nombreuses inexactitudes d'interprétation ou de compréhension de tel ou tel passage du texte, qu'il serait évidemment trop long de relever ici une par une, on observe que l'ensemble de l'argumentation de Cicéron a rarement été commentée correctement. Trop de candidats se sont contentés d'y voir une illustration « objective » du moment où Rome serait passée d'un impérialisme défensif (caractérisant le II^e s. av. J.-C.) à un impérialisme offensif (caractérisant le I^{er} s. av. J.-C., voire même inauguré avec la guerre des Gaules). Cette idée d'un changement radical de nature de l'expansion romaine ne tient pas compte du contexte d'énonciation propre à ce document, dans lequel Cicéron cherche à emporter l'adhésion des sénateurs en usant de tous les moyens à sa disposition pour exalter les mérites de César. L'un des enjeux du commentaire consistait donc à nuancer cette opposition largement factice entre César et ses devanciers, exagérée par Cicéron pour les besoins de sa cause, et à insister au contraire sur les éléments de continuité entre le II^e et le I^{er} s. av. J.-C., conformément d'ailleurs aux acquis de l'historiographie actuelle sur l'impérialisme romain. On attendait donc des candidats que, grâce aux connaissances acquises sur l'ensemble du programme, ils montrent que Cicéron minimisait délibérément le caractère agressif des guerres de conquête du passé dans le but de rehausser l'exploit du proconsul, alors que César lui-même, rappelons-le, prend bien soin de présenter, dans les deux premiers livres du *Bellum Gallicum*, son intervention en Gaule intérieure comme une défense de la *prouvincia* dont il a la charge. Il est révélateur que très peu de candidats aient pensé à éclairer le discours de Cicéron par celui de César, alors même que la confrontation des sources, comme chacun sait, est au fondement du métier d'historien.

On ne saurait terminer cet inventaire des problèmes rencontrés dans les copies sans attirer l'attention des candidats sur quelques-unes des énormités les plus fréquemment relevées et que le jury a jugé à bon droit inacceptables : rappelons ainsi qu'en français « Gaule » s'écrit avec un seul -l, contrairement au nom de famille d'un célèbre général (on reste interdit devant la proportion de copies comportant cette énorme faute *tout au long du devoir*) ; rappelons également cette évidence que, pour la période antérieure au changement d'ère, le décompte des années se fait en ordre inverse (l'année 66 est donc à placer *avant* l'année 63) : que doit-on penser des nombreux candidats qui ne l'ont pas encore compris, alors que la question au programme, dont le *terminus ante quem* était fixé en 30 av. J.-C., leur imposait d'avoir travaillé dans le cadre d'une chronologie entièrement conçue sur un tel principe ? De ce point de vue, le découragement a parfois saisi le jury devant le nombre inquiétant de copies osant dater le texte des années « 30-35 av. J.C. » (sic). Cette confusion manifeste avec la numérotation des paragraphes indiquée dans la référence donnée en dernière ligne n'aurait jamais dû se produire si les candidats s'étaient avisés : 1) que ces indications chiffrées correspondaient précisément à celles figurant (en gras) en tête de chaque paragraphe dans le corps du texte ; 2) qu'il ne pouvait de toute façon s'agir d'une indication de date puisque l'année 35 av. J.-C. était nécessairement antérieure à l'année 30 ; 3) qu'il ne pouvait s'agir du moment où le discours était prononcé puisque Cicéron est mort en 43 av. J.-C.

Moins problématique, mais néanmoins à signaler : le jury regrette que les noms propres soient trop fréquemment écorchés (y compris celui de Cicéron, figurant pourtant en toutes lettres dans le titre...) et que le recours, certes légitime, à un vocabulaire latin pour rendre les principales notions se fasse généralement à tort et à travers : autant alors l'éviter complètement. Puisqu'il est évidemment hors de question de reprocher aux candidats une quelconque méconnaissance du latin, il est préférable pour eux de renoncer à utiliser cette terminologie, plutôt que, par exemple, de continuer à écrire systématiquement « la » *mare nostrum* ou « la » *bellum iustum*, alors que *mare* et *bellum* sont en latin des mots neutres qu'il convient donc en français de considérer comme des mots masculins. Quant au sigle *SPQR*, rappelons qu'il signifie *senatus populusque romanus* et non *senatus populus quintus romanus*, comme on a pu parfois le lire. Dans le même ordre d'idées, on conseillera aux candidats d'éviter en introduction les remarques inutiles et déplacées sur la fiabilité de la traduction de Mr J. Cousin.

Pour conclure ces considérations générales sur une note néanmoins optimiste, le jury tient à dire qu'il a eu tout de même le grand plaisir de lire de très bonnes copies (et parfois même d'excellentes), aussi solides sur le plan des connaissances que de la méthode du commentaire (autant de qualités confirmées par la suite par le niveau très satisfaisant des prestations des admissibles à l'oral). Leur seul défaut est d'avoir été en trop petit nombre.

Sans que le lecteur puisse trouver ci-dessous un corrigé dont la valeur serait absolue et définitive, il verra comment, par exemple, le texte aurait pu être commenté, dans l'esprit du jury.

Proposition de corrigé

Le texte de Cicéron

Introduction

Faut-il encore rappeler les éléments qui, dans une explication de document historique, doivent figurer dans toute introduction digne de ce nom ? Il le semblerait bien, compte tenu du nombre de copies qui négligent d'identifier et de présenter l'auteur, de préciser le genre du document, de le dater, ou de le réinscrire correctement dans son contexte.

Si on n'attendait pas que le discours *Sur les provinces consulaires* fût nécessairement connu de tous les candidats, ceux-ci pouvaient aisément déduire sa nature de son contenu : adressé aux sénateurs, il porte sur des questions de politique extérieure (attribution des provinces consulaires) dont on sait qu'elles relevaient de la compétence du sénat.

Le jury n'a pas sanctionné les copies (quasiment la totalité) qui ignoraient que cette intervention de Cicéron datait du printemps 56 av. J.-C. (sans doute vers la mi-juin, peu de temps avant la date prévue pour les élections consulaires cette année-là). En revanche, il était en droit d'attendre que les candidats la replacent dans le contexte du début (et non de la fin) de la guerre des Gaules.

En effet, dans ce discours, Cicéron cherche à convaincre le sénat de ne pas attribuer les Gaules comme provinces consulaires pour l'année 54. Son but est d'empêcher que ce commandement ne soit ainsi retiré à César qui l'exerce depuis 58 en tant que proconsul. Et dans l'extrait proposé, il justifie ce maintien par les mérites exceptionnels dont celui-ci a fait preuve au cours des campagnes de 58 et de 57.

Pour bien comprendre ce texte, il était néanmoins indispensable de rappeler quelques données élémentaires sur son auteur. Si rares ont été les copies ayant explicitement identifié à tort Cicéron comme un auteur non contemporain de la guerre des Gaules, la plupart ne sont pas allées au-delà de cette observation d'ordre très général et ont ignoré les éléments de sa biographie qui fournissaient des clés de lecture utiles. Si le jury n'attendait évidemment pas une maîtrise pointue de la vie et de la carrière de *M. Tullius Cicero* (106-43 av. J.-C.), il convenait cependant de situer au moins celui-ci à l'époque du discours, afin de mieux comprendre le point de vue qu'il y défend : comme Cicéron prend ici la parole au sénat, il convenait de dire qu'il est lui-même un sénateur incarnant une certaine idée de la *res publica* (une allusion au glorieux consulat de 63 était ici bienvenue) et jouissant à ce titre d'un prestige particulier ; comme il parle en faveur de César, il fallait ensuite préciser que ce soutien constitue en réalité un revirement politique inattendu qui en surprit (et déçut) plus d'un parmi les sénateurs. De la part d'un candidat qui aurait pris soin de se constituer, comme il se devait, une fiche sur Cicéron, il n'était pas excessif d'attendre qu'il sût que cette « palinodie » marqua le début de la marginalisation politique de Cicéron dont l'influence fut durablement affaiblie par le renforcement de l'alliance entre les triumvirs lors de l'entrevue de Lucques à la mi-avril 56. Aussi faut-il faire la part, dans l'argumentation du texte, entre ce qui relève de convictions partagées par tous les sénateurs de l'époque (sur la grandeur de Rome et la légitimité de son hégémonie) et ce qui relève d'arguments de circonstances (sur la nécessité des initiatives de César en Gaule).

L'intérêt du texte était de montrer que, pour faire accepter aux sénateurs le prolongement de l'*imperium* de César en Gaule, Cicéron doit les convaincre que le proconsul, en portant la guerre loin au-delà des limites de sa *provincia*, n'a fait qu'agir conformément aux intérêts de la *res publica* et que sa gloire personnelle rejaillit sur l'ensemble de la cité. Ce faisant, il nous rappelle l'importance de la logique d'expansion dans la vie politique romaine.

On trouvera ci-dessous une proposition de plan fondée sur cette analyse. Il va de soi qu'elle ne constitue pas un corrigé entièrement développé et que, d'autre part, le jury a toujours accepté tout autre type de plan, tant que ceux-ci ont respecté la logique du texte et les exigences de l'exercice du commentaire.

I / César ne fait que conforter la suprématie universelle du peuple romain

1) Un *imperator* au service de la cité

« Par notre général, par notre armée et par les armes du peuple romain » (l. 29) : ce général est *C. Julius Caesar* (100-44 av. J.-C.) ; Cicéron insiste explicitement sur le fait qu'il agit au nom de la République et que ses actions en Gaule en tirent leur légitimité.

En effet, aux yeux de beaucoup de sénateurs, cela n'allait pas du tout de soi : la *lex Vatinia* était jugée « illégale » par certains ; César avait en outre levé quatre légions à titre privé (deux en 58 puis deux autres en 57) et mené une guerre sans instructions du sénat, contrairement à une loi qui, depuis la fin du II^e s., interdisait formellement à un gouverneur d'engager de sa propre initiative une guerre hors de sa province. Certains l'accusaient donc de mener en Gaule une aventure personnelle. D'autre part, si Cicéron met en avant la « loyauté » (l. 49) de César, c'est précisément parce que la formation du « premier triumvirat » en 60 puis le houleux consulat de César de 59 avaient été vécus par les *patres* comme une atteinte insupportable portée à l'*auctoritas* du sénat et à la *libertas* du peuple romain, c'est-à-dire au fonctionnement normal des institutions de la *res publica*.

Mais Cicéron peut aisément présenter ici les victoires de César comme des « succès » (l. 24) du peuple romain : en effet, le sénat avait lui-même reconnu le fait quelques mois auparavant, en septembre 57, en acceptant de voter 15 jours de supplications (c'est-à-dire des prières publiques, accompagnées de festivités) en l'honneur des victoires de César en Gaule. Ainsi, les campagnes militaires de César engageaient-elles l'ensemble de la collectivité.

Aux. I. 48-50, Cicéron décline les trois qualités de César : la loyauté (*fides*), le mérite (*uirtus*) et la chance (*felicitas*). Il s'agit ici de présenter César en général valeureux (*uirtus*), serviteur de l'Etat (*fides*) et attirant sur la cité la faveur des dieux (*felicitas*), en somme l'*imperator* par excellence. L'argumentaire de Cicéron vise donc à parer aux critiques que nombre de sénateurs faisaient à César et que Cicéron lui-même avait d'ailleurs maintes fois formulées avant cette palinodie. Il est intéressant de relever que la tonalité de cette défense ressemble de près à celle que César déploie dans ses propres *Commentaires* dont le but est de montrer qu'il a agi en proconsul s'acquittant de façon exemplaire de ses devoirs et qu'il a abouti à des résultats qui servaient autant sa propre gloire que l'intérêt public.

2) L'entreprise de César ne fait que s'inscrire dans le cadre d'une prétention collective des Romains à la domination universelle

Les phrases « cette mer immense ... dominée... par le peuple romain » (I. 5-7) / « les habituer à obéir à l'autorité du peuple romain » (I. 27) devaient conduire à donner une définition de ce que les Romains entendaient alors par *imperium populi Romani* (I. 3 ; 42). Nous traduisons cette expression par « empire romain » alors qu'il vaudrait mieux dire « puissance romaine » : en effet, au I^{er} s. av. J.-C., ce n'est pas un territoire, mais un ensemble de communautés ayant reconnu l'hégémonie du peuple romain que l'on désigne sous le nom d'*imperium populi Romani*. L'*imperium* du peuple romain se définit donc d'abord et avant tout comme le pouvoir exercé par les Romains sur d'autres peuples.

Le fait que cet *imperium* soit présenté ici comme universel (« de l'Atlantique jusqu'au fond du Pont-Euxin » (I. 7) ; « par-delà les sommets des montagnes et jusqu'à l'Océan » (I. 43)), n'est pas pure exagération de la part de Cicéron : au milieu du I^{er} s. av. J.-C., des peuples étaient soumis à Rome dans l'ensemble de ce que les Romains considéraient comme le monde connu, à savoir les trois parties de la terre (l'Europe, l'Afrique, l'Asie) ainsi que la mer Méditerranée. On peut penser à ce sujet à l'énorme retentissement du triple triomphe de Pompée quelques années auparavant, à l'automne 61, obtenu pour la première fois sur ces trois parties du monde.

Toutefois, il importait surtout de souligner que l'universalité de la domination romaine n'était pas conçue comme le produit fortuit des circonstances mais que cet *imperium* de Rome était universel par définition : en effet, la victoire (cf. I.14 et aussi le verbe « dompter » qui revient à plusieurs reprises) est liée à la faveur divine (I. 40). Au fondement de la toute-puissance romaine, la victoire ne sanctionne pas seulement une capacité militaire, elle démontre surtout le soutien divin. Les Romains, qui se concevaient eux-mêmes comme les plus pieux des hommes, expliquaient ainsi leur suprématie : les dieux avaient depuis toujours donné la première place aux Romains, ce qui justifiait leur prétention à la domination universelle. L'expansion romaine intègre ainsi une dimension providentielle qu'on ne saurait négliger : aux yeux des contemporains, l'empire sur le monde n'était rien d'autre que ce que les dieux avaient donné aux Romains. C'était là l'occasion pour les candidats de rappeler brièvement l'importance de la religion à Rome, où toute activité engageant la collectivité ne peut se faire que sous le regard des dieux et avec leur consentement (cf. la notion de *pax deorum* assurée par la *religio*).

Cette domination était exercée de manière indirecte ou directe : dans ce dernier cas, la responsabilité des communautés soumises était confiée à un magistrat (ou promagistrat) romain disposant du pouvoir suprême de commandement (*imperium*). L'aire géographique délimitée par les communautés relevant de ce magistrat était appelée *provincia*, un terme qui désignait aussi la sphère de compétence et d'activité du titulaire de l'*imperium*. La réalité politique et administrative qui est désignée dans le texte comme une « province » (I. 2, 9, 11) correspond donc, pour reprendre les termes de l'intitulé du programme, à une *modalité* de l'expansion romaine, laquelle prenait aussi d'autres formes : en toute rigueur, il convient donc d'éviter de confondre « provinces » et « empire », même si cette confusion reste très fréquente dans l'historiographie. On attendait cependant que les candidats rappellent que le nombre des provinces s'était multiplié depuis le milieu du II^e s. av. J.-C.

3) Une suprématie que, sans des hommes comme César ou Pompée, on ne pourrait maintenir comme il se doit

« le maintien de la paix » (I. 3) / « il n'existe aucun... de notre empire » (I. 12-14) : pour justifier l'action de César, Cicéron rappelle que l'hégémonie romaine doit toujours être réaffirmée par des succès. Dans le texte, la préoccupation de Cicéron n'est pas la cohésion territoriale de l'empire mais le fait que l'hégémonie du peuple romain reste incontestée : le « maintien de la paix » désigne ici l'absence de toute remise en cause de la supériorité reconnue à Rome (c'est-à-dire de la légitimité qu'elle tire de ses victoires).

En effet, l'hégémonie romaine repose sur la reconnaissance (de gré ou de force) de la supériorité de Rome : « il a réussi à les effrayer, les repousser, les dompter » (I. 26) / « la crainte ou l'espérance, le châtement ou les récompenses, les armes ou les lois, peuvent nous attacher la Gaule entière par des liens éternels » (I. 44-46). Les Romains concevaient en effet leurs campagnes militaires comme des démonstrations de force qui, en cas de victoire, devaient les dispenser de porter la guerre contre chaque communauté : certains historiens n'hésitent pas à ce propos à parler d'une véritable stratégie de dissuasion. C'est donc ce qui explique que les Romains ne voyaient pas de difficulté à croire que des campagnes

militaires relativement localisées, conduites par des forces réduites, pouvaient impliquer la pacification d'une région beaucoup plus vaste, comme ici « la Gaule tout entière » que César était très loin d'avoir affrontée en 58-57.

Cette supériorité des Romains, voulue et favorisée par les dieux, fonde la *maiestas populi Romani* qui dicte à partir du II^e s. av. J.-C. toute la politique extérieure de l'Etat romain : toute soumission d'une communauté à Rome valait reconnaissance explicite de cette supériorité (*maiestas*) et donc de la vocation des Romains à gouverner le monde ; toute remise en question de l'hégémonie romaine était désormais perçue comme une atteinte portée à cette *maiestas* du peuple romain et donc considérée comme illégitime.

Si cette supériorité semble pouvoir être durablement contestée, le risque existe donc de voir l'ensemble se disloquer par l'affaiblissement du prestige et de la légitimité de l'autorité de Rome : d'où le problème posé par la piraterie (l. 4-8) et réglé grâce à la « valeur » d'un autre général d'exception (l. 6, à propos de Pompée). Il s'agit ici d'une allusion à la piraterie endémique qui sévissait en Méditerranée depuis le milieu du II^e s. av. J.-C. et qui avait pris dans les années 60 une ampleur inégalée (menaces sur Ostie et Naples) ; un commandement exceptionnel avait été confié à Pompée contre les pirates en vertu de la *lex Gabinia* en 67 : le problème fut résolu en trois mois. La capacité de Rome à assurer la police des mers et la libre circulation des hommes et des biens est essentielle car elle exprime sa toute-puissance comme ses obligations (*fides*) envers l'ensemble des communautés ayant reconnu sa suprématie.

Transition : Dans l'argumentation de Cicéron, le « mérite » (l. 49) de César apparaît cependant d'autant plus grand qu'en soumettant des peuples gaulois, ce n'est pas sur n'importe quel adversaire qu'il affirme et étend cette autorité du peuple romain.

II / César écarte définitivement la menace la plus redoutée contre l'Italie

1) Les adversaires de César sont des Gaulois

« La guerre des Gaules, Pères conscrits, fut menée sous le commandement de C. César » (l. 15-16). Le *bellum Gallicum*, comme l'appelle ici Cicéron, renvoie ici aux opérations militaires menées par César en Gaule intérieure en 58 et en 57 av. J.-C. La phrase semble suggérer que la guerre est terminée au moment où Cicéron s'exprime, mais il ne faut pas oublier que, pour les contemporains, rien ne laissait présager que l'essentiel n'était pas déjà acquis dès cette époque : César lui-même explique dans ses *Commentaires* que les campagnes de l'année 57 avaient « procuré la pacification de toute la Gaule » (*BG*, II, 35), une formule qui rappelle celle de Cicéron l. 23 (« la Gaule tout entière »).

« Il a remporté des succès complets dans... peuple romain » (l. 24-27) : la mention des Helvètes et des Germains confirme qu'il s'agit bien d'une allusion au début de la guerre des Gaules, c'est-à-dire aux campagnes des années 58 et 57 relatées dans les livres I et II de la *Guerre des Gaules* et dont il fallait à grands traits rappeler les principales étapes :

- en mai 58, campagne contre les « Helvètes » (l. 26) d'Orgétorix et leurs alliés qui cherchaient à contourner la province par le nord. Une victoire en bataille rangée près de Bibracte entraîne la soumission des chefs helvètes qui renoncent à leur migration et retournent d'où ils sont venus (juin-juillet).

- à l'été 58, campagne contre les « Germains » (l. 25) du roi Arioviste qui refusaient de se retirer de Gaule du Nord, comme César l'exigeait. Vaincus près de Mulhouse, les Germains durent repasser le Rhin en septembre.

- Derrière une formule assez vague (« toutes les autres », l. 26), Cicéron fait ensuite allusion aux opérations conduites au cours de l'année 57 : d'abord contre les Belges, qui regroupaient des peuples divers dont il obtint à chaque fois la soumission ; puis contre les peuples d'Armorique, soumis par le légat Publius Crassus (fils du triumvir).

2) Or les Gaulois sont les plus redoutables des barbares

Image très inquiétante du Gaulois dressé par Cicéron : « les peuplades les plus belliqueuses et les plus puissantes des Germains et des Helvètes » (l. 25) / « ces peuplades (...) action d'ensemble » (l. 37) / « à la sauvagerie et à la masse des Gaulois » (l. 41) / « la puissance gauloise » (l. 47). Il ne fait là que reprendre le thème bien connu du *metus Gallicus* (la « crainte du Gaulois »), fondé sur le souvenir de la prise de Rome au début du IV^e s. av. J.-C. et sur les affrontements en Cisalpine à la fin du III^e s. Mais ces événements concernaient avant tout, historiquement, les peuples gaulois installés en Italie du nord et non les Gaulois de *Gallia Comata* qui sont ceux dont Cicéron parle dans son discours. Cicéron invente donc ici, pour les besoins de la cause de César, une hostilité permanente entre Romains et Gaulois transalpins (« jamais notre ville... », l. 41) qui n'a en fait jamais existé. Ce faisant, il se fait l'écho d'un trait de mentalité qui a construit l'idée d'une menace gauloise, potentielle et permanente. L'idée d'une menace barbare vaut d'ailleurs aussi pour l'Orient (l. 8-9), mais la particularité des Gaulois transalpins (cf. réf. au rempart des Alpes l. 39), c'est évidemment de menacer directement l'Italie et la ville de Rome elle-même.

Si Cicéron peut jouer sur cette image du Gaulois, c'est parce qu'elle correspond pour les Romains à un stéréotype très largement partagé par les sénateurs qui l'écoutent : depuis toujours, la figure abstraite du Gaulois (le terme *Gallus* regroupe indifféremment des peuples d'origine différente) incarne aux yeux des Romains le Barbare par excellence. Or le

terme *barbarus* désigne ce qui s'oppose à la civilisation (*humanitas*, qui renvoie à l'ensemble des formes de la culture et de la vie sociale élaborée). Nous sommes ici dans le registre de l'inversion et de la différence. Le monde des barbares est une image inverse de l'Empire romain. Le barbare est rejeté du côté de la *feritas* (sauvagerie), ce qui justifie l'expansion.

Ce qui le montre, c'est que Cicéron noircit délibérément le trait quand il affirme qu'en-dehors de la *prouincia* la Gaule était occupée « par des nations ennemies de notre empire ou peu sûres ou inconnues » (l. 31-32). Il passe en effet sous silence les alliés de Rome en *Gallia Comata* : Rome avait en effet établi de nombreux contacts avec les peuples gaulois de l'intérieur. Certains étaient même de très anciens alliés : c'est le cas notamment des Éduens, d'ailleurs appelés *fratres consanguineique* par César lui-même (*BG*, I, 33, 2), et dont l'alliance avec Rome remontait au moins au début du II^e s. av. J.-C. D'autres étaient des alliés plus récents, comme le Germain Arioviste lui-même, à qui César avait fait en 59 obtenir du sénat le titre d'ami du peuple romain et reconnaître le titre de roi, *rex atque amicus* (avant de le traiter en ennemi en 58 !). Cicéron savait très bien tout cela, puisqu'il avait accueilli chez lui, en 61 av. J.-C., un druide éduen nommé Diviciac avec lequel il avait discuté philosophie. L'anecdote nous est connue par une allusion de son traité sur la divination (*De Divinatione*, I, 41, 90). L'intervention de Rome en Gaule méridionale, à la fin du II^e s., s'explique d'ailleurs en partie par de telles alliances : en 122, appel des Éduens pour que Rome les aide à lutter contre les Allobroges alliés aux Arvernes. D'après César, un sénatus-consulte, datant de 61 av. J.-C. prescrivait aux gouverneurs de la *prouincia Gallia* de défendre les Éduens et les autres alliés du peuple romain. Nous savons aussi par César lui-même que de nombreux marchands romains trafiquaient en Gaule avant 58 et y étaient parfois établis (*BG*, VII, 42).

3) La sensation d'une menace barbare

Le discours de Cicéron semble valider à première vue le modèle historiographique de l'impérialisme défensif : « nos généraux ont toujours pensé qu'il fallait repousser ces peuples plutôt que les attaquer » (l. 16-17). Il fallait ici rappeler brièvement l'existence et les fondements de ce modèle qui a dominé les travaux du XIX^e et du début du XX^e s. sur l'impérialisme romain (cf. Th. Mommsen, M. Holleaux, T. Frank).

Mais il importait toutefois de nuancer. Ainsi, par amalgame, Cicéron évoque « les attaques incessantes » (l. 37), qui font pourtant de toute évidence allusion aux raids des Gaulois cisalpins en Italie au IV^e s. (358, 347, 328) et III^e s. (298, 294, 225). Or, contrairement à ce qu'affirme Cicéron, Rome ne s'était pas contentée d'y « résister », et a mené au contraire en Italie du Nord une entreprise de conquête très brutale, qui, débutée en 295, ne s'est achevée que dans la première moitié du II^e s.

Reste que la menace gauloise était ressentie par les Romains comme bien réelle, ce que rappelle dans le texte l'évocation des guerres cimbres et teutoniques (entre 113 et 102 av. J.-C) et l'ombre tutélaire de C. Marius (l. 17-21) qui y avait mis fin. Après avoir écrasé plusieurs armées romaines (notamment en 105 près d'Orange), les Cimbres et les Teutons avaient ravagé la province de Gaule transalpine et menacé directement l'Italie, causant un très grand effroi à Rome. La migration des Helvètes en 58 avait réactivé cette crainte : c'est ce qui explique que le nombre des supplications obtenues par César en septembre 57 excéda celles obtenues par Marius à cette occasion.

Transition : L'idée d'une menace gauloise (réelle ou potentielle) contre laquelle il faut se défendre est au cœur du texte. Toutefois, par son éloge d'un César comme conquérant audacieux, Cicéron révèle que l'idéal qui présidait à l'expansion romaine est plus complexe et trouve aussi une partie de son fondement dans des attentes propres à la société romaine, et notamment à son aristocratie.

III / L'argumentation de Cicéron reflète un fort consensus civique en matière d'expansion

1) Un éloge de l'agressivité de César

« Auparavant on s'était borné à des opérations défensives. Nos généraux ont toujours pensé qu'il fallait repousser ces peuples plutôt que les attaquer. (...) Le but de C. César, je le vois, est tout autre » (l. 16-17 et 21). Cicéron attribue ici une attitude particulièrement offensive à César. Mais il faut distinguer à ce sujet entre les campagnes de 58 (défense de la *prouincia* et des alliés) et celles de 57 (porter la guerre loin dans l'intérieur contre des peuples qui n'avaient pas encore pris les armes contre Rome). Des nuances sont donc nécessaires : rappelons que le prétexte du déclenchement de la Guerre des Gaules est l'appel à César de la part des alliés gaulois contre la migration des Helvètes (au printemps 58) qui souhaitaient traverser la province de Transalpine pour gagner la Saintonge. Les campagnes ultérieures de César contre les Germains (été 58) puis les Belges (en 57) ont d'ailleurs aussi été présentées par lui comme une défense des alliés de Rome en Gaule.

Reste que le portrait d'un César agresseur, dressé par Cicéron, n'est pas sans fondement : César a tout fait pour provoquer la confrontation avec les Helvètes alors que ceux-ci promettaient de traverser pacifiquement la *prouincia* et que le sénat avait dans un premier temps envisagé un règlement par la diplomatie. Il existe d'ailleurs dans nos sources la trace d'une tradition très critique à l'égard de la politique suivie par César en Gaule. Par exemple chez Suétone : « il ne négligea aucune occasion de faire la guerre, même en dépit de la justice et du danger, attaquant sans provocation aussi bien des

nations alliées que des peuplades ennemies et sauvages, si bien que le sénat résolut un jour d'envoyer des commissaires enquêter sur la situation des Gaules et que quelques sénateurs proposèrent de le livrer aux ennemis. » (*Diu. Iul.*, 24).

Cicéron se fait ainsi l'écho de la prétention à pacifier la Gaule, au-delà des limites de la *prouvincia*, dès 57 : « c'est la Gaule tout entière qu'il a jugé bon de réduire à notre merci » (l. 23) / « nous attacher la Gaule entière par des liens éternels » (l. 45). Cette prétention n'était pas entièrement infondée : au printemps 57, la rapidité de la marche de César vers la Belgique avait suffi à susciter des soumissions spontanées (notamment celle des Rèmes) et à l'issue des campagnes de l'été, César reçut de même des députations de communautés établies au-delà du Rhin. Cicéron insiste surtout sur l'importance des résultats obtenus par César en très peu de temps : d'où la référence un peu péjorative à la « piste étroite » (l. 30) qui renvoie à la *prouvincia* de Gaule transalpine, dont la conquête et l'organisation ont effectivement été très progressives, entre 122 et 59 av. J.-C. Par contraste, l'objectif de Cicéron est bien sûr de faire valoir l'ampleur de l'œuvre accomplie par César en seulement deux ans.

2) Une attitude conforme aux attentes des Romains

Le discours de Cicéron semble opposer à première vue l'attitude de César à celle des autres généraux, alors qu'en réalité les valeurs de la société romaine comme le fonctionnement de la vie politique ont toujours poussé le sénat et les généraux romains à pratiquer (et à accepter) une politique extérieure agressive.

Si le comportement belliqueux de César peut être présenté sous un jour positif par Cicéron pour emporter l'adhésion de son auditoire, c'est bien parce que son initiative est en fin de compte conforme au système de valeur des sénateurs, ces aristocrates qui gouvernent la cité. On peut d'ailleurs en dire autant du corps civique tout entier pour qui les guerres étrangères et l'expansion constituent une préoccupation constante, ainsi que l'ont bien montré les théoriciens de l'impérialisme agressif, le nouveau modèle historiographique qui s'est imposé dans la seconde moitié du XX^e s. (cf. W. V. Harris, J. North, J. Richardson, J. W. Rich). En effet, pour les Romains des II^e et I^{er} s. av. J.-C., la guerre représentait de loin l'activité publique la plus importante (notamment parce qu'elle déterminait dans une large mesure le statut de l'élite). L'attaque est donc présentée ici comme la meilleure des défenses, conformément à ce que nous savons par ailleurs de la mentalité romaine : par conséquent, ce que les sénateurs reprochaient à César, ce n'est pas le fait d'attaquer, mais de l'avoir fait sans autorisation.

César ne diffère donc pas ici des autres aristocrates romains qui étaient spontanément poussés à engager des opérations militaires par lesquelles ils pouvaient démontrer leur valeur (*uirtus*), ce qui leur permettait ensuite de remporter une compétition politique de plus en plus âpre (beaucoup de candidats, peu de magistratures). Ils rivalisaient de gloire militaire (*certamen gloriae*). La relance perpétuelle de la guerre était donc inhérente au système politique romain. Le désir de prouver avec éclat sa *uirtus* (à laquelle renvoie ici l'allusion au « mérite », l. 49) par une grande victoire sur un ennemi redoutable, avait constitué la motivation principale de César pour obtenir un commandement militaire d'importance à l'issue de son consulat. En cherchant à montrer que César s'y est montré particulièrement offensif, l'argumentation de Cicéron est ici, bien entendu, de suggérer que César surpasse tous ses devanciers, y compris l'illustre Marius.

3) Une logique de surenchère permanente

Le besoin de gloire militaire étant inscrit dans l'éthique aristocratique romaine pétrie de valeurs martiales, l'exacerbation de la compétition politique entre *imperatores*, au I^{er} s. av. J.-C., ne pouvait que donner à l'expansion une envergure inédite dont César est l'un des principaux promoteurs, après Marius et Pompée. C'est la raison pour laquelle Cicéron dresse ici implicitement une comparaison entre César et ces deux figures de référence.

La référence à Marius, dans le texte, est ainsi loin d'être fortuite : *C. Marius* (157-86 av. J.-C.), six fois consul entre 107 et 100 av. J.-C., est celui qui a imposé un nouveau modèle, celui du chef victorieux (*imperator*) qui se prévaut de la faveur particulière des dieux et dont la prépondérance politique repose entièrement sur le prestige militaire. C'est ce que Cicéron exprime ici lorsqu'il parle de sa « valeur divine et supérieure ». Chargé des campagnes contre les Cimbres et les Teutons, Marius gagna une gloire immense en réussissant à les vaincre (victoires sur les Teutons près d'Aix à l'automne 102, et sur les Cimbres à Verceil en juillet 101). Il fut réélu cinq fois consécutives au consulat entre 104 et 100 (dont deux fois *in absentia*, chose contraire à la loi) ce qui ne s'était jamais vu et créa un dangereux précédent. Pour les générations suivantes, Marius est resté l'exemple à imiter (et à dépasser) ; en ce qui concerne César, cette référence s'imposait d'autant plus que Marius était son oncle par alliance et qu'il avait été la figure de proue de la tendance *popularis* dont César était désormais le meneur à l'époque où le discours est prononcé. En ce sens, César pouvait se présenter à certains égards comme un nouveau Marius. La comparaison esquissée par Cicéron entre Marius et César correspond donc à un rapprochement que le proconsul des Gaules cherchait lui-même à promouvoir.

De même, la rivalité avec Pompée (cité l. 6 et 8) est bien présente en toile de fond du texte : en réalité, ce que cherche César, c'est à égaler en Occident la gloire immense acquise en Orient par *Cn. Pompeius* (106-48 av. J.-C.), dit *Magnus* (« le Grand »), dans les années qui ont précédé. Cicéron fait ainsi très clairement allusion aux l. 8-11 à ces campagnes orientales, encore très présentes dans les mémoires des sénateurs qui l'écoutent. En effet, la fin de la guerre en Asie contre Mithridate, menée pourtant jusque là avec succès par L. Licinius Lucullus depuis 74, avait été confiée à

Pompée en vertu d'une *lex Manilia*, votée immédiatement (dès la fin janvier 66) après sa victoire éclatante contre les pirates. Rappelons que Cicéron (alors préteur) avait aussi prononcé en faveur de cette loi un discours dont le texte nous est parvenu (*Sur les pouvoirs de Cn. Pompée*). Débutée en 66, la campagne de Pompée (victorieuse dès 65) s'était achevée définitivement à l'automne 63, après le suicide de Mithridate. Les trois nouvelles provinces d'Orient, évoquées par Cicéron, sont la Syrie, le Pont-Bithynie et la Crète-Cyrénaïque. En réalité, seule la première est une création *ex nihilo* (par annexion du royaume séleucide d'Antiochos XIII), les deux autres étant la restauration (ou la réorganisation) de provinces ayant déjà existé sous une forme ou sous une autre. L'image d'une province d'Asie passée de la position de province frontière à celle de province centrale (l. 10-11) est un écho direct de la présentation que Pompée lui-même donna de ses *acta* à son retour en Italie en 62. Elle renvoie à la réorganisation administrative de l'Orient par Pompée qui constitue en effet un tournant majeur dans l'histoire de l'expansion romaine, préfigurant à bien des égards le futur système augustéen. Elle exprime surtout l'idée d'un accroissement sans précédent de l'hégémonie romaine qui valut à Pompée d'être hissé, aux yeux des Romains de son temps, au niveau des grands conquérants de l'histoire, et surtout Alexandre le Grand.

C'est pourquoi Cicéron met ici les succès de César en Occident sur le même plan, en insistant sur la dimension épique, voire héroïque, que revêtait cette conquête des confins occidentaux. Par leur aspect exploratoire (l. 27-29), les premières campagnes de César en Gaule, dans des contrées et contre des peuples réputés jusque là inconnus des Romains, possédaient en effet une très forte portée symbolique. Il ne faut pas imaginer cette présentation des faits comme une exagération rhétorique de Cicéron : celui-ci ne fait qu'exprimer un sentiment partagé par son auditoire qui considérait aussi ces opérations comme de véritables exploits, presque surhumains. En effet, la quête de gloire sur les confins est un aspect essentiel de l'expansion romaine : les expéditions militaires en terres inconnues, auréolées de mystère et de légendes, permettaient de dresser dans l'inconscient collectif un parallèle entre leur destin et celui des héros conquérants, tels Héraclès ou Dionysos. Ce fut le cas aussi bien de Pompée en Orient que de César en Occident.

L'ampleur de l'œuvre de César est ici résumée par la précision « jusqu'à l'Océan », qui n'a rien de purement géographique (même si elle fait implicitement référence aux campagnes de 57 dans le Nord et l'Ouest de la Gaule). En effet, dans le système de représentation des Anciens, l'Océan figure la limite du monde, la limite de l'oïkoumène, c'est-à-dire de la terre habitée. Atteindre l'Océan, c'est atteindre le bout du monde. En disant cela, Cicéron exprime donc l'idée que, grâce à César, l'hégémonie romaine se confond pour la première fois avec l'ensemble du monde habité et que cet exploit doit suffire à faire taire les critiques à l'encontre du proconsul.

Conclusion

Cicéron est un sénateur qui s'adresse à d'autres sénateurs : les arguments qu'il utilise pour justifier qu'on ne remplace pas César en Gaule ont donc des chances de refléter l'opinion commune (Cicéron doit en effet choisir les arguments qu'il juge les plus propres à emporter l'adhésion des sénateurs).

On constate que la conception que l'élite dirigeante romaine se fait de l'expansion mêle étroitement, par la voix de Cicéron, considérations défensives (écarter toute menace) et éloge de l'attaque (prouver en permanence la supériorité romaine, obtenir sur le plan personnel la gloire et la puissance), ce qui tend à valider l'évolution actuelle qui, dans l'historiographie de l'impérialisme romain, suggère que ces deux logiques ne pouvaient par définition que coexister dans le processus d'expansion qui se produisit aux II^e-I^{er} s. av. J.-C.

Cette surenchère permanente au sein de l'aristocratie romaine est ancienne mais, à partir de la fin du II^e s., elle a contribué à alimenter la crise politique qui déstabilise la République et qui connaît son apogée à l'époque où Cicéron écrit, dans le contexte du blocage d'une vie politique désormais suspendue aux ambitions des puissants du jour, dont l'alliance venait d'être renouvelée à Lucques à la mi-avril 56. En ce sens, il y a bien, conformément à ce que nous en dit la tradition antique elle-même, un lien entre la crise politique et l'expansion

Oral

Les épreuves de l'oral d'histoire ont permis d'écouter 42 candidats. 16 ont choisi l'histoire ancienne, 14 l'histoire moderne, 12 l'histoire contemporaine. Les notes se sont échelonnées entre 5 et 19, avec une moyenne de 11.83 et un écart-type de 4,1.

La session a donc été marquée par un niveau très satisfaisant, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'écrit s'est avéré plus sélectif que d'habitude pour les historiens-géographes. Les admissibles qui ont réussi à franchir cette barrière sont arrivés avec un niveau d'ensemble très solide. Par rapport aux années précédentes, le jury a entendu très peu de prestations mauvaises, liées à une mauvaise approche du sujet, un manque de maîtrise du temps ou tout simplement une absence de connaissances. Le format (20 minutes d'exposé, suivi de 10 minutes de questions) a bien été respecté et le jury pour assurer l'égalité des prestations a rappelé à chaque candidat que les 20 minutes constituent une limite à ne pas dépasser, pour préserver les 10 minutes de dialogue qui suivent. La phase des questions représente un moment important

d'approfondissement. Elle ne doit pas donner lieu de la part des candidats à un second exposé, ou à la récitation de morceaux de cours. Elle vise à explorer leur esprit de réactivité, soit pour préciser certains éléments de l'exposé, soit pour les prolonger.

Les prestations en histoire contemporaine se sont particulièrement distinguées. L'intitulé exigeant de la question a de ce point de vue eu des effets très bénéfiques : les candidats ayant choisi les sujets portant sur hygiène et santé ont su présenter des exposés nourris de connaissances précises et ont évité les généralisations abusives et l'absence de nuances qui pénalisent souvent d'autres candidats. Les prestations en histoire romaine ont en revanche révélé plus de lacunes : chronologie parfois approximative, sources insuffisamment connues, et définition des termes souvent hésitantes. Le jury ne saurait trop insister sur ce dernier point : les termes du sujet doivent être pesés et définis. Prendre quelques minutes pour cela peut permettre d'éviter bien des oublis ou des contresens. Un atlas historique, des dictionnaires et des cartes sont disponibles en salle de préparation et peuvent permettre de vérifier des informations élémentaires et fondamentales.

A l'inverse, des sujets difficiles ont souvent donné lieu à de très bonnes prestations, en histoire moderne par exemple, parce que les candidats ont su baliser et définir les termes du sujet et proposer une approche analytique cohérente. Dans l'ensemble, le jury se félicite de la très bonne qualité des prestations auxquelles il a pu assister et rend hommage à la ténacité des candidats.



ENS DE LYON

15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lyon.fr>
rubrique « Admissions »
puis « Admission sur concours »
rubrique « Lettres et sciences humaines »
admission.concours@ens-lyon.fr

ISSN 0335-9409